Mauro Michelini

www.michelinimauro.com

Da: siee.dinr < siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr>

Inviato: lunedì 22 ottobre 2018 10:24

A: Diana < juridique@michelinimauro.fr>

Cc: Jessica Trombetta <administratif.fr@michelinimauro.fr>; Mauro Michelini <m.michelini@michelinimauro.fr>

Oggetto: Re: Vos références: 843050097 00016 -

Bonjour,

Le régime saisonnier s'applique aux sociétés exerçant une activité saisonnière. Les sociétés exerçant une activité occasionnelle ne sont pas des entreprises saisonnières et elles relèvent du régime réel. Elles sont lors de l'immatriculation placées au régime trimestriel, à charge pour ces entreprises de demander à passer au régime mensuel si besoin, ou de se faire cesser si elles sont inactives et réactiver lors de la réalisation de nouvelles opérations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,



Inspecteur des Finances Publiques Accueil Fiscal des Non Résidents Direction des Impôts des Non Résidents 10 Rue du Centre 93465 NOISY LE GRAND CEDEX

01 57 33 85 00





Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécéssoire.

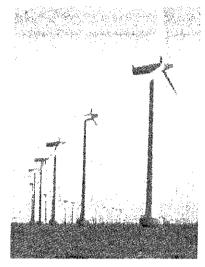
----- Message original -----

Sujet: Vos références: 843050097 00016 - STE IDROGM SRL

De: Diana < juridique@michelinimauro.fr>

Pour: 'Siee Dinr <siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : Jessica Trombetta <administratif.fr@michelinimauro.fr>, Mauro Michelini



16, Rue Alberti 06000 Nice Siret: 42150587600035 TVA: FR32421505876

Mauro Michelini

Ordins Dottori Commercialisti di Milano Revisore Logalo Ordire Experts-Comptables Marseille Compagnia des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence Diplomato Federalu di Esperto Contabile (CH) CT del Giudice - Tribunale di Milano

Tél:0033 (0) 4 93 76 83 16

Port: 0033 (0) 6 08 99 52 40

E-maik m.michelini@michelinimauro.fr
Site internet: www.michelinimauro.fr

Service des Impôts des Entreprises Etrangères
10, Rue du Centre
93465 Noisy-le-Grand Cedex
Envoi par courriel à l'adresse suivante:
siee.dinr@dgfip.finances.gouv.fr

Nice, le 17 octobre 2018.

Vos références: 843050097 00016 -

Madame, Monsieur,

Suite à la déclaration d'inscription de la société , que nous vous avons envoyé en date du 01/10/2018; nous avons reçu votre réponse datée du 15/10/2018.

Nous tenons à vous préciser que nous avions demandé l'application du régime saisonnier (activité occasionnelle).

Or, nous constatons que vous n'avez pas accordé le régime saisonnier à la société mais le régime réel normal Trimestriel, compte tenu du chiffre d'affaires (prévisible), nous estimons que la société se situe dans le régime réel normal saisonnier, avec déclaration mensuelle.

Nous restons dans l'attente de votre aimable retour et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Nous restons à votre disposition, en cas de nécessité n'hésitez pas à nous contacter via mail aux adresses suivantes : <u>administratif.fr@michelinimauro.fr</u> et <u>m.michelini@michelinimauro.fr</u> ou à contacter directement Monsieur Michelini au 06 08 99 52 40.

Dans l'attente de vous relire, veuillez recevoir, nos sincères salutations.

Cabinet Mauro Michelini